

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



09128591

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 21/9/09
Le greffier,

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0452762445

Dénomination

(en entier) : **Coopérative de Mannhez**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée

Siège : Joubiéval, 16 à 6690 VIELSAM

Objet de l'acte : **TRANSFORMATION DU CAPITAL DE FB EN €, AUGMENTATION DE LA PART
FIXE DU CAPITAL, DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEUR, LISTE
DES ASSOCIES**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2009 et pour se mettre en
conformité avec le code des sociétés il est décidé de :

I. Exprimer le capital en euro : La part fixe du capital qui était de 90 000 Fb devient 2 231,04 €
suite au passage à l'euro.

II. Augmenter la part fixe du capital de deux cents soixante huit euros et nonante cinq cent (268.95€) pour
le porter à deux mille cinq cent euros (2 500€) par transfert aux réserves.

III. Suite à l'augmentation du capital, les statuts ont été modifiés comme suit :

La forme juridique de la société est "S.C.R.I. soit société coopérative à responsabilité illimitée",
et non plus "S.C.R.I.S. soit société coopérative à responsabilité illimitée et solidaire.

Article 4 Alinéa 1

"Sa part fixe, fixée à 90.000 francs est constitué au moyen de parts de dix mille francs chacune"
est remplacé par "Sa part fixe, fixée à deux mille cinq cent euros (2 500€) est constituée au
moyen de parts de deux cent cinquantes euros (250€).

IV. L'article 6, point 2°) « Ces personnes doivent souscrire au moins trois parts sociales et les libérer
au ¼. » est modifié ainsi : « Ces personnes doivent souscrire au moins une part sociale et libérer
250€ minimum.

V. D'entériner l'admission au 01 juillet d'un nouveau membre associé et administrateur.

Il s'agit de M. NYIKA Geza domicilié Joubiéval, 16 à 6690 VIELSAM.

Ce membre est agréé par l'A.G.E. immédiatement.

Il reçoit une part sociale et verse la somme de 250€ sur le compte de la Cuma. M. NYIKA remplace
le mandat de Mme Massoz Colette qui, vu son âge, a préféré démissionner de son poste d'administrateur.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 17 Hr.

Liste des associés :

- M. WILLEM Jean Claude agriculteur domicilié Joubiéval, 16 à 6690 Vielsam, époux de MASSEN Françoise enregistré au registre national sous le numéro : 571001 179 88	10 parts
- M WILLEM Jérôme agriculteur domicilié Joubiéval, 16 à 6690 Vielsam enregistré au registre 850908 121 32	10 parts
- M. NEYSEN Antoine agriculteur, domicilié Beho, 108A à 6670 Gouvy, époux de BRISY Liliane N° registre national : 530301 143 88	10 parts
- M. NYIKA Geza, de nationalité roumaine agriculteur, domicilié Joubiéval, 16 à 6690 VIELSAM, né le 09/08/67	1 part

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- M. DETAILLE Sébastien, agriculteur domicilié Bihain, 12, à 6690 Vielsam
inscrit au registre national sous le numéro : 830612 081 83 1 part
- M. NEUVILLE Alain agriculteur, domicilié Xhoutsiplou, 7 A à 6960 MANNHEZ
N° registre national : 661120 145 39 10 parts

Composition du conseil d'administration :

WILLEM J.C. Administrateur délégué.

NEUVILLE Alain Administrateur Président

NYIKA Geza Administrateur

WILLEM J.C.
Administrateur délégué

NEUVILLE Alain
Président